



## LETTRE D'INFORMATION N°2 MAI 2020

→ **Permanence téléphonique à la mairie de 9h à 12h** : Les lundis/mardis/jeudis/vendredis au 04 76 34 92 79 / les mercredis au 04 76 34 92 31

→ **Masques** : Les masques reçus aujourd'hui vous sont offerts par la Région Rhône Alpes Auvergne. Dès la semaine prochaine, la Commune offrira également à l'ensemble de ses habitants un masque supplémentaire en tissu, réutilisable. Nous vous fournirons ces deux premiers masques : ensuite il vous appartiendra de vous en fournir d'autres si besoin. Depuis le 11 mai, nous abordons la 1<sup>ère</sup> phase du déconfinement, nous devons continuer à nous protéger collectivement : chacun doit adopter les comportements qui permettent d'éviter la contamination.

→ **Reprise de l'école dans ce contexte sanitaire particulier** : depuis l'annonce de la décision de réouverture des écoles, nous avons travaillé en coordination avec l'ensemble des acteurs pour organiser les conditions de cette reprise en cohérence avec le protocole sanitaire tout en conservant le bien-être des enfants au cœur de notre politique éducative. Choix a été fait de concentrer le personnel en aide à l'encadrement du temps scolaire, qui désormais s'organisera en 4 journées de travail, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h à 16h. 8 enfants ont retrouvé la classe unique jeudi. Les autres enfants continuent l'école à la maison, avec l'appui de l'institutrice. Concernant nos enfants de maternelle accueillis à l'école de Mens, les grandes sections ont repris le chemin de l'école mardi dernier.

→ **Report de l'accueil des maternelles sur l'école de Châtel-en-Trièves** : L'ancienne et la nouvelle équipe municipales soutiennent fortement le projet de développement de l'école publique de la commune et souhaitent voir, à terme, tous les enfants de Châtel-en-Trièves réunis au sein d'une même école. Cependant, au vu de la situation actuelle, toutes les conditions ne sont pas réunies cette année pour envisager sereinement l'ouverture de cette nouvelle classe. L'absence de positionnement clair de l'éducation nationale dans l'affectation d'un enseignant supplémentaire retardant ainsi nos décisions de réaliser les travaux, couplée aux incertitudes sanitaires ont conduit les deux équipes à surseoir de manière concertée la réalisation de ce projet.

→ **Entrée en fonction des nouveaux élus** : Le conseil municipal élu au complet dès le premier tour des élections municipales entreront en fonction lundi 18 mai 2020. Ils tiendront leur 1<sup>er</sup> Conseil Municipal le samedi 23 mai à 15h à la salle Pierre Arnaud à Saint-Sébastien. Parmi les points à l'ordre du jour : l'élection du Maire et des adjoints. Pour des raisons sanitaires la séance se déroulera à huis clos.

→ **Veille sociale** : La municipalité et les services continuent de recenser au maximum les personnes, qui au vu de leur situation, auraient besoin d'aide ou de contact. Si vous souhaitez faire partie de cette liste ou si vous connaissez une personne dans le besoin, merci de prendre contact avec la mairie lors des horaires d'ouverture.

→ **Panier-cantine** : dans le contexte de réouverture progressive des écoles, la commune continue de proposer gratuitement un panier hebdomadaire de vivres pour chaque enfant de Châtel, quelle que soit son école d'appartenance, et dont le Quotient Familial est inférieur à 551. Pour plus de renseignement, merci de prendre contact avec la mairie lors des horaires d'ouverture

→ **Travaux** : les services techniques ont repris leur travail dans des conditions adaptées. Le chantier de mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite est en cours de redémarrage. Cette opération concerne la mairie de Cordéac, l'espace Pierre Arnaud, les WC publics de Saint-Sébastien ainsi que le temple.

→ **Urbanisme - Nouveaux délais d'instruction** : Les délais d'instruction et de consultation sont suspendus du 12 mars 2020 au 24 mai 2020 (et non plus au 24 juin). A compter du 30 mai 2020 l'ensemble des délais reprendront leur cours.

→ **Horaires de l'épicerie associative O'Talon** : du mardi au samedi de 16h à 19h / **Pizza Blandine** : Tous les samedis soir à Saint Sébastien, place du Vallon libre, sur réservation au 07 71 76 38 07

→ **Cabinet de kinésithérapie** : Le cabinet de Mme Herman et de M Deletraz est ouvert. Pensez-bien à appeler pour prendre rendez-vous et discuter de vos besoins avant de venir sur place : 04 76 34 80 91.

→ **Comité des fêtes de Cordéac – Conditions d'organisation du troc de plants** :

Si vous avez des plantes ou des vivaces en trop, des plants issus de semis ou des graines en surnombre :

1 / Signalez, dès que possible, par retour de mail à [cdfcordeac@gmail.com](mailto:cdfcordeac@gmail.com), les plants ou les graines que vous souhaitez donner en indiquant : votre nom/ vos Coordonnées (mail ou téléphone) /pour chaque variété : nombre de plants

2 / Le CDF centralisera les propositions et renverra un mail à toutes les personnes qui ont manifesté leur intérêt.

3 / Vous voyez ce qui vous intéresse ; ensuite c'est du troc de personne à personne : par RDV chez l'un ou l'autre avec respect des règles de distanciation. Chaque personne qui proposera des plants devra accepter de publier son email (ou son numéro de téléphone si elle préfère). Le troc systématique n'est pas obligatoire : ce peut être simplement un don.

→ **Les déchèteries du Trièves sont ouvertes** : Suite au COVID-19, le règlement d'accès aux déchèteries est modifié. Le port du masque devient obligatoire. Horaires pour les particuliers : Les lundis et samedis de 9h00 à 11h45 et de 14h à 17h15. Les mercredis sont réservés aux professionnels de 9h00 à 11h45 et de 14h à 17h15.

→ **Département** :

- Les accueils physiques dans les maisons du Département et à la maison départementale de l'autonomie (MDA) reprendront uniquement sur rendez-vous, dans le respect des gestes barrières.
- Lignes *Transisère* : La gratuité pour tous est maintenue jusqu'à fin mai. Des règles sanitaires strictes et claires s'appliquent : neutralisation matérialisée d'un siège sur deux, port du masque obligatoire à partir de 6 ans. Ces règles s'appliquent autant aux lignes commerciales qu'aux transports scolaires.
- Toutes les lignes scolaires sont opérationnelles depuis le mardi 12 mai. Leurs capacités seront constamment adaptées aux effectifs constatés pour respecter la distanciation physique. Les services de transport ne fonctionneront pas le mercredi tant que les collèges n'auront pas repris (le 18 mai).

→ **Déclaration des revenus 2019** : Le contexte sanitaire, ne permet pas la réouverture des guichets des services de l'Administration fiscale. Il existe plusieurs moyens pour trouver des réponses ou pour entrer en contact à distance :

- Le site Internet ou la messagerie sécurisée accessible sur son espace via : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Il est possible de prendre un rendez-vous téléphonique en ligne depuis l'espace particulier.
- Le téléphone : *Centres d'appels nationaux* : 0 809 401 401 / *Centre de renseignements de l'Isère* : 04 57 93 94 10

→ **Mesures de soutien aux entreprises** : Restez informés des mesures de soutien aux entreprises pendant la crise et recevez les infos utiles en vous abonnant à la lettre d'information des ministères de l'Economie et des Finances : [https://www.economie.gouv.fr/abonnement-bercy-infos-entreprises?email=%7b%7badresse\\_email%7d%7d](https://www.economie.gouv.fr/abonnement-bercy-infos-entreprises?email=%7b%7badresse_email%7d%7d)

## → La Poste : une reprise des services progressive

- Collecte des **boîtes aux lettres de rue** et distribution **des colis, des lettres recommandées, de la presse et des services de proximité** 6 jours sur 7, du lundi au samedi. Autres courriers distribués 5 jours par semaine.
- **Service de collecte de courrier à domicile pour les personnes vulnérables** : Ce service est gratuit et il suffit de se signaler à son facteur, lors de son passage ou par un mot ou un signe sur sa boîte aux lettres. Pour affranchir le courrier : imprimer une étiquette d'affranchissement depuis [laposte.fr](http://laposte.fr), ou payer l'affranchissement directement au facteur par chèque ou en espèces avec l'appoint.
- **Service d'expédition de lettre recommandée depuis sa boîte aux lettres normalisée** : Sans se déplacer en bureau de poste. Une étiquette d'affranchissement dédié aux envois en recommandé est disponible sur [laposte.fr](http://laposte.fr). Les facteurs collecteront les lettres recommandées au cours de leur tournée, selon les jours de passage habituels.

**PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER**



- Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré
- Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières
- Couvrir le nez et la bouche
- Une fois posé, ne plus le toucher

Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter ou s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières**

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)



- LAVEZ VOUS LES MAINS RÉGULIÈREMENT (30 SECONDES)
- SALUEZ SANS SERRER LA MAIN
- GARDEZ VOS DISTANCES (1M)
- TOUSSEZ OU ÉTERNUEZ DANS VOTRE COUDE
- ÉVITEZ DE VOUS TOUCHER LE VISAGE
- PRIVILÉGIEZ LE PORT DU MASQUE EN TOUTES CIRCONSTANCES
- N'ÉCHANGEZ PAS VOS AFFAIRES PERSONNELLES
- NETTOYEZ RÉGULIÈREMENT VOTRE MATÉRIEL
- JETEZ VOS MOUCHOIRS IMMÉDIATEMENT APRÈS USAGE
- RESPECTEZ LES DISTANCIATIONS DANS L'ASCENSEUR AUSSI OU... PRENEZ L'ESCALIER SANS TOUCHER LA RAMPE